

SÉANCE DU 18 JUIN 2020

Ordre du jour :

- **Loyer des commerces pendant le confinement**
 - **Délégations au Maire**
 - **Frais de mission des élus**
 - **Validation du règlement intérieur**
 - **Vote des subventions**
 - **Retour des différentes commissions**
 - **Questions diverses**
-

Par suite d'une convocation en date du 11 juin 2020, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le jeudi 18 juin 2020 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Yanis ETHEVE, Carole ETTORI, Marie-José GIUSTI, Céline GEORG, Nicolas GIROD, Damien PERNOUD, Sébastien REY-GORREZ, Aline SIMOES, Béatrice TISSOT, Marie TROUILLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Rémi BESSERER (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), André MORARD (a donné pouvoir à Marie-José GIUSTI)

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : REY-GORREZ Sébastien

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du lundi 04 juin 2020.

LOYER DES COMMERCES PENDANT LE CONFINEMENT

Suite à l'épidémie de COVID-19 et la fermeture des commerces, la mairie a été destinataire de demande d'annulation de loyer des gérants des « commerces » communaux. Cette demande concerne l'auberge du Bar à Thym, la coiffeuse, le Shiatsu, le cabinet infirmier et le cabinet neuropsychologue. Monsieur le Maire rappelle que pour le moment ces loyers ont été mis en attente de recouvrement.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Monsieur Alexandre BAUDET ayant un intérêt personnel dans le vote du dossier, ce dernier s'abstient de participer au débat et au vote du conseil municipal sur ce dossier.

Aussi, Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler ces loyers pour une période de 3 mois (avril-mai-juin 2020).

DELEGATIONS AU MAIRE

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 10.000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

6° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

7° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la Loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie réseaux ;

8° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 1500 €.

FRAIS DE MISSION DES ELUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2123-18,

Considérant que Monsieur le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux accomplissant des missions dans l'intérêt communal peuvent prétendre au remboursement des frais engagés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et sous réserve d'une présentation annuelle,

***AUTORISE** Monsieur le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux à effectuer toute mission dans l'intérêt communal,

***ACCEPTTE** de prendre en charge les frais de mission des élus, au vu des justificatifs produits, et ce pendant toute la durée du mandat en cours.

La commune pourra payer directement les factures inhérentes aux frais de mission ou rembourser aux élus les frais qu'ils auront engagés sur présentation de justificatifs.

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Considérant qu'il est prévu l'obligation pour les communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, ainsi que la lecture dudit règlement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

► **Approuve**, le règlement intérieur ci-annexé, étant précisé que ce règlement n'est pas un document figé il peut être révisé.

VOTE DES SUBVENTIONS

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Apollon 74	200.00 €
ASF Frangy	270.00 €
ASJ St Julien en Gvois	150.00 €
La ronde des livres	1'050.00 €
CGGym	135.00 €
FS Val des Usses	450.00 €
Graine d Amis	100.00 €
Harmonie Frangy	100.00 €
La ligue contre le cancer	200.00 €
Les Barracoins	200.00 €
Loisirs du Vuache	200.00 €
MJC Vuache	9'284.00 €
On s bouge	200.00 €
Panier du cœur	500.00 €
Protection Civile	150.00 €
Stimul Usses	100.00 €
Union Bouliste	200.00 €
TOTAL	13'489.00 €

Le conseil municipal réserve une subvention de 200 € à une association en cours de création.

RETOUR DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Commission information / communication : dans l'attente d'un devis pour le panneau du Lac vert, ce devis sera présenté lors de la prochaine réunion.

Commission économie, associations et culture : une invitation à une rencontre sera envoyée à chaque association et commerce courant semaine prochaine.

Commission urbanisme : une réunion concernant le fonctionnement a eu lieu

Commission budget/finances : réunion prévue le 23 juin prochain

Commission vie sociale/logements communaux :

- Des travaux de peinture sont prévus dans l'appartement 3C de la résidence « La Ferme Claire » ; deux appartements de la résidence du Bourg vont se libérer fin août /début septembre ;

- vie sociale : discussion pour établir le lien avec les habitants.

Commission consultation/participation : première réunion prévue le 24 juin.

Commission infrastructures/loisirs : réunion prévue le 19 juin 2020.

Commission environnement, ressources et énergies :

- projet de modification de l'éclairage public : pose d'horloges prévue sur les transformateurs, les devis sont en cours. La commission s'interroge sur la répartition des secteurs par horloge, notamment route de Frangy ; une réflexion est engagée ;
- projet d'un coffret électrique au terrain de boules : l'union bouliste va contacter ENEDIS ;
- gestion des forêts, une suppléante a été nommée : Marie TROUILLET.

Commission travaux :

- Lac Vert : intervention de Hominal ;
- RD 992 :
 - * espaces verts non terminés et constatés par le Maître d'œuvre : l'entreprise a été mise en demeure ;
 - * vidéosurveillance : les caméras prévues devraient être reprises ;
 - * sécurisation du chemin piétonnier : réunion prévue avec le département le 02 juillet prochain ;
- trottoirs au Châtelard : litige en cours, intervention des assurances ;
- travaux à la Fruitière : remplacement du transformateur, dans l'attente des nouvelles du responsable ;
- Lieudit « Chamoux » route d'Epanezet : remise en état de la route pour un montant HT de 5380 €.

QUESTIONS DIVERSES

Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire indique que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. Aussi, suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux membres qui seront choisis par la Direction des Services Fiscaux parmi les personnes désignées par le Conseil Municipal.

Délégués titulaires :

NOM – Prénom	Adresse	Catégorie
BOCQUET Claude	557 Route du Crêt 74270 MINZIER	
BATTIN Roger	30 Route de Marlioz 74270 MINZIER	Bois
GIROD Thierry	470 Route de Prévy 74270 MINZIER	
MAGNIN Solange	33 Impasse de la cour 74270 MINZIER	
BAUDET Bernard	114 Route du Pont Fornant 74270 MINZIER	
REVILLARD Gérard	210 Chemin de Compostelle 74270 MINZIER	
FAVRE-BONVIN Michel	2276 Route des hameaux 74270 MINZIER	
BELO Françoise	19 Chemin de la fontaine 74270 MINZIER	
VEYRAT René	55 Impasse de Roget 74270 MINZIER	
DEROBERT Joseph	1150 Rte de Chez Cotin 74520 JONZIER EPAGNY	Autre commune
QUEYRON Jean-Yves	64 Chemin des mouilles 74270 MINZIER	
GIROD Robert	20 Route du Crêt 74270 MINZIER	

Délégués suppléants :

NOM – Prénom	Adresse	Catégorie
LANTERNIER Martine	60 Impasse de Champ de Beau 74270 MINZIER	
BAUDET Jacqueline	108 Route du Crêt 74270 MINZIER	
DUPRAZ Laurent	294 chemin du Flon 74270 MINZIER	
BARRI Hubert	31 Chemin du Bief 74270 MINZIER	
NICOUD Yvette	2451 route de Frangy 74270 MINZIER	
FARAUT Hélène	360 Route du Pont Fornant 74270 MINZIER	
BAUDET Joël	135 Chemin de la Tuilière 74270 MINZIER	
COURLET Claude	780 route du Crêt 74270 MINZIER	
VEYRAT Michel	122 Chemin de Larblay 74270 MINZIER	
PERREARD Damien	2001 route des Hameaux 74270 MINZIER	
TISSOT Monique	86 Route d'Annecy 74520 VALEIRY	Autre commune

Jurés d'assises : Christelle DEROBERT assistera au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises prévu à Clarafond le 29 juin prochain

Recensement de la population : l'enquête se déroulera du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021. Magali MARTY est nommée coordonnatrice communale. Deux agents recenseurs seront nommés par délibération lors d'une prochaine réunion de conseil.

Dispositif exceptionnel de solidarité aux collectivités suite à l'épidémie de COVID 19 : Il s'agit ici d'une aide répartie entre les communes et intercommunalités en fonction du nombre des habitants ; cette subvention exceptionnelle versée par le département à la commune s'élève à 4.018 €.

Association des communes forestières : Nicolas GIROD propose d'adhérer à l'association pour un montant de 101 €, après discussion le conseil municipal valide la proposition.

Assemblée Générale FC du Vuache : la réunion est prévue le 27 juin prochain

La prochaine réunion du conseil est fixée au jeudi 02 juillet 2020 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.